



EUROPE 1

LOUIS SCHWEITZER – Le 04/02/2007 – 09 :06

JEAN-MICHEL DHUEZ

Bonjour Louis SCHWEITZER.

LOUIS SCHWEITZER

Bonjour.

JEAN-MICHEL DHUEZ

Vous nous parlez aujourd'hui d'un cas de harcèlement dans l'emploi, harcèlement dû à l'origine de la personne.

LOUIS SCHWEITZER

En effet, c'est l'histoire de Habib qui a été recruté en tant qu'agent contractuel. Il a été titularisé au bout de 2 ans comme agent de salubrité dans une commune. Il donne toute satisfaction dans son travail, d'ailleurs il n'a aucun problème avec la commune pour son travail. En revanche dans le service où il est affecté, il subit une discrimination évidente, des injures racistes qui, par leur répétition, relèvent du harcèlement.

JEAN-MICHEL DHUEZ

Et à ce moment-là, la HALDE est saisie de ce cas !

LOUIS SCHWEITZER

Oui, Habib saisit la HALDE, et lorsque que le harcèlement (et il y a harcèlement en l'espèce) est de nature discriminatoire, la HALDE est compétente. Habib fait part à sa hiérarchie des problèmes rencontrés, des insultes quotidiennes qu'il ne peut plus supporter. Chaque fois, sa hiérarchie minimise les faits, les banalise. Habib précise d'ailleurs qu'il est le dernier agent d'origine étrangère dans son secteur d'activité. Plusieurs de ses collègues ont successivement démissionné, en raison de l'attitude discriminatoire dont ils ont été eux aussi victimes. Alors le seul fait qu'Habib saisisse la HALDE fait bouger les choses. Nous enregistrons la réclamation en janvier 2006, et en avril 2006 un délégué syndical contacte notre service juridique et l'informe, d'une part qu'il y a effectivement des pratiques discriminatoires émanant de certains agents, et d'autre part que le maire envisage de faire un rappel à la loi de tous les agents. L'enquête que conduit la HALDE établit qu'Habib est victime de harcèlement discriminatoire. Et comme toujours dans ce genre de cas, le stress, la tension ont un impact sur son état de santé, aggrave son état physique. En mai, la HALDE propose au maire de faire une médiation, et le maire nous informe qu'il va nommer Habib, conformément au souhait de celui-ci, dans un autre service. Il nous dit aussi qu'il va envoyer à l'ensemble des agents de la ville une circulaire rappelant les termes de la loi sur les comportements racistes et de harcèlement. Dès lors, le maire nous dit : " il n'est pas nécessaire de mettre en place une médiation au sens formel, puisqu'il traite les problèmes ". En juillet, le maire nous informe qu'Habib quitte effectivement le service salubrité, et qu'il est affecté comme agent d'entretien dans une école. Le maire veille personnellement à ce que tout se passe pour le mieux dans ce nouveau poste, et à ce que les difficultés passées ne se reproduisent pas. Habib nous dit qu'il est satisfait de sa nouvelle affectation.

JEAN-MICHEL DHUEZ



Mais parallèlement, le maire décide d'engager une procédure de sanction à l'égard de l'un des collègues d'Habib.

Louis SCHWEITZER

Oui, et c'est important parce qu'il ne faut pas que ce genre de comportement soit impuni, sinon on les encourage. Et enfin, un article sera publié dans le journal communal, pour rappeler les problèmes de discrimination, la loi qui s'applique en l'espèce. Donc, nous prenons acte du fait que dans cette affaire, tout finit bien. Mais je voudrais souligner un point, c'est que l'employeur est tenu d'intervenir pour protéger ses salariés du harcèlement dont ils sont victimes. Même si ce n'est pas l'employeur lui-même ou la hiérarchie qui fait du harcèlement discriminatoire, l'employeur doit non seulement ne pas faire de harcèlement, mais il doit veiller à ce qu'il n'y ait pas de harcèlement de la part des collègues.

JEAN-MICHEL DHUEZ

On rappelle le numéro de téléphone de la HALDE : 08.1000.5000, 08.1000.5000 ; et l'adresse : 11 rue Saint-Georges à Paris, dans le 9^{ème} arrondissement. FIN{